

Rencontre François VANNSON

Nous avons rencontré François VANNSON, député UMP de la 3^e circonscription des Vosges, occasion de faire le point sur l'éducation et la fonction publique dans la circonscription, le département et la région.

OFFRE DE FORMATION INITIALE

FV. Dans la circonscription, l'offre de formation initiale est correcte. Certes, elle pourrait être améliorée, mais elle relève déjà d'une bonne qualité, de la maternelle à la terminale, en passant par l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur. L'objectif est d'en maintenir la diversité et d'améliorer la qualité.

D'autre part, le maillage géographique est dense, ce qui est une bonne chose.

Depuis plusieurs décennies, le budget de l'état pour l'éducation est en régulière augmentation, pour diverses raisons. Par contre, le manque d'amélioration des résultats du système éducatif français est inquiétant, malgré cet investissement éducatif du pays.

SNCL-FAEN. Une réforme de la formation professionnelle est actuellement en cours. Au delà de l'objectif de revalorisation de la filière, que nous approuvons, nous savons que cette réforme permettra de réaliser des économies budgétaires. Nous demandons d'une part un certain nombre de garanties sur les BEP et CAP qui sont concernés par cette réforme. Nous demandons également que ces économies permettent de maintenir une diversité d'offre de formation sur le territoire, offre qui doit naturellement être régulièrement adaptée à la réalité de l'offre d'insertion.

FV. Il est intéressant de constater que tous les syndicats ne critiquent pas cette réforme... Deux autres aspects sont également à aborder dans cette problématique de la formation initiale :

- La carte scolaire. Nous ne savons pas ce que cette "ouverture" d'un système qui n'était plus véritablement appliqué (jeu des options, dérogations, etc.) aura comme conséquences, mais il est certain qu'entre la nécessité de permettre une plus grande "souplesse" pour toutes les familles (et pas seulement celles "qui savent") et les possibles économies des collectivités locales (on connaît tous des communes qui ont du construire dans l'urgence des locaux pour accueillir une classe en plus alors que la commune limitrophe, dans le même temps en perdait une et donc disposait sans investissement nouveau des locaux inoccupés), l'expérience mérite au moins d'être tentée. Il conviendra ensuite d'en dresser un bilan.

- La réforme de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui l'enseignement universitaire manque cruellement de moyens et de reconnaissance professionnelle. La réforme LRU n'a d'autre objectif que de corriger ces 2 faiblesses de notre enseignement supérieur : éviter les dépenses "parallèles" et coûteuses (entre facultés et écoles supérieures), redonner des moyens aux universités et surtout faire coïncider la recherche et les attentes des entreprises, dans un esprit plus "pragmatique" et donc plus aptes à favoriser les futures insertions des étudiants diplômés, grâce à des échanges concrets pratiqués en partenariat durant les cursus universitaires.

RESEAU DES ETABLISSEMENTS

FV. L'implantation des écoles, des collèges et des lycées dans la circonscription est importante et cohérente. Pourtant, il y a des difficultés à surmonter : la ruralité, la géographie des montagnes.

SNCL-FAEN. Nous savons que les collectivités locales et les représentants de l'éducation nationale discutent en catimini de restructuration des collèges lorrains. Ils s'appuient, pour justifier cette démarche, sur le cumul des suppressions de postes du second degré et la très forte baisse démographique spécifique à notre région. Ces circonstances ont pour effet de créer d'énormes disparités d'un établissement à l'autre en terme de taux d'encadrement des élèves.

FV. La suppression de la carte scolaire est probablement une autre "clé" pour approcher cette différence du taux d'encadrement. Elle présente l'avantage de ne pas mettre en danger l'aménagement du territoire actuel qui

repose parfois sur un difficile équilibre et qu'il convient de préserver.

DECENTRALISATION

FV. La déclinaison à l'école de la décentralisation a apporté du mieux dans beaucoup de cas. La 2^e phase de la décentralisation est maintenant active. Il paraît cohérent que les personnels en charge de l'entretien et les bâtiments dépendent du même exécutant.

Pour l'avenir, il est important qu'un équilibre soit maintenu et confirmé entre fonctionnaires d'Etat et fonctionnaires des collectivités locales dans les établissements. Il semble par ailleurs difficilement imaginable que les chefs d'établissement ne soient pas issus des corps enseignants. En cas contraire, on pourrait très rapidement arriver à des situations incohérentes, un peu à l'image de ce qui existe dans certains hôpitaux, où le directeur, qui n'est pas d'abord médecin, a du mal à apprécier les demandes de ceux-ci (dans le "trop" comme dans le "pas assez").

INTEGRATION DES HANDICAPS A L'ECOLE

SNCL-FAEN. Nous apprécions les mesures en faveur des élèves, même si le recrutement des AVS a connu quelques difficultés.

Néanmoins, nous sommes persuadés que l'intégration des enfants handicapés à l'école ne sera pleinement réussie que lorsque les adultes handicapés seront aussi dans l'école. Or aujourd'hui ce n'est pas le cas : La poursuite d'étude n'est pas forcément facilitée, voire carrément impossible, faute de structure adaptées. Quant à celles et ceux qui parviennent à obtenir un diplôme et réussir un concours, ils ne peuvent pas être affectés n'importe où, à moins d'être prêts à dépenser beaucoup d'argent pour les déplacements quotidiens.

On vient d'apprendre que l'éducation nationale (qui ne respecte pas l'obligation de 6% d'emplois occupés par des handicapés) sera exemptée de versement au fond spécial (Fond pour l'Intégration des Handicapés dans la Fonction Publique). Quand on sait que l'EN est théoriquement le financeur le plus important de ce fond spécial, ne pas le verser, c'est compromettre un peu plus l'adaptation des locaux... On tourne en rond...

FV. Lorsque nous avons voté la loi du 11/02/05, nous savions que cela ne résoudrait pas tout. Néanmoins cette loi constitue une "impulsion" générant des progrès dans ce domaine. Mais, effectivement, aujourd'hui, dans l'éducation comme ailleurs, beaucoup reste à faire.

FINANCEMENT DES SYNDICATS

SNCL-FAEN. Actuellement, certains syndicats, certaines fédérations reçoivent de l'argent de l'Etat, des collectivités, sans lien avec leur rôle et leur implication sur la vie sociale du pays, et, plus grave, de la réalité de leur "poids" électoral. Il n'est procédé à aucun contrôle sur l'utilisation de ces fonds publics.

Les syndicats modestes comme le nôtre, indépendants, ne vivent financièrement que par les cotisations des adhérents.

Cette double existence n'est pas (plus ?) viable. Des projets ou propositions pour régler ceci se font jour. Les éléments dont nous disposons sur ces possibilités nous indiquent que les syndicats déjà financés aujourd'hui le seraient encore davantage. Et nous, pas davantage. Ce qui ne manquerait pas de condamner définitivement des structures comme la nôtre, face à la concurrence financée des "super syndicats", y compris si ceux-ci n'ont que peu d'adhérents.

Nous nous opposons donc aux "pistes" actuellement à l'étude et demandons l'équité de traitement, sans limite inférieure catégorielle.

Nous comprenons la volonté du législateur de "limiter" le nombre des partenaires sociaux. Mais nous ne pouvons accepter de disparaître sans rien dire, et, ce, dans une corporation comportant plusieurs millions d'agents.

FV. Il est clair qu'en l'état actuel, l'émiettement du syndicalisme indépendant ne favorise pas ce type de syndicalisme. Cela ne contribue d'ailleurs pas à aider à la modernisation du dialogue social. Puisque les syndicats plus constructifs ne sont pas groupés (ne représentant donc pas un pôle fort), contrairement aux syndicats qui s'opposent plus systématiquement (et sont mieux structurés).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

FV. L'implantation des services publics d'éducation dans la circonscription est plutôt bonne. L'objectif est de maintenir l'offre de formation. Et essayer de maintenir également la couverture territoriale. La suppression de la carte scolaire contribuera probablement à rétablir "naturellement" les éventuels déséquilibres constatés entre structures voisines.

SNCL-FAEN. Pour l'instant, d'une part des déséquilibres importants existent, en particulier dans les établissements du second degré (en taux d'encadrement). Et d'autre part, principalement les personnels paient le "prix" des baisses d'effectifs (postes partagés, mesures de cartes scolaires, postes provisoires...). Il est primordial que les réflexions locales puissent se mener en grande concertation, et pas seulement entre représentants des collectivités.

Sur un autre "plan", nous soutenons la réforme "Bac pro 3 ans", à condition que cela permette de maintenir un maillage important sur le territoire des formations professionnelles en LP. S'il est clair qu'il faut "optimiser" les formations et leurs potentiels d'accueil au regard des possibilités d'insertion professionnelle ultérieures, il est également nécessaire de maintenir des formations un peu partout sur le territoire pour éviter le renoncement en raison de seuls arguments "géographiques". La sortie d'une vallée pour un élève déjà en échec scolaire est parfois un moment difficile. Alors essayons d'éviter les changements de départements qui en feraient renoncer plus d'un.

Il conviendrait également de "réguler" le ratio "formation initiale / formation continue" en LP, autrement que sur la seule loi de "l'offre et la demande" lorsque les LP voient poindre des mesures de cartes scolaires liées à la fermeture d'options de formation initiale.

Concernant la décentralisation dans les établissements scolaires, quels sont les objectifs à moyen terme des parlementaires ?

FV. Il me semble que la situation actuelle constitue un bon compromis, entre collectivités territoriales et État. Il ne faudrait pas aboutir à la situation des hôpitaux, où le directeur n'est pas d'abord médecin, et donc pas à même de porter un regard critique sur leurs demandes. Il est important que le principal ou le proviseur soit d'abord passé par une expérience d'enseignant.